



Saint-Liboire

AVIS

PRENEZ AVIS QUE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-24 SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL EST SAISI D'UNE DEMANDE VISANT :

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
56 & 58, RUE SAINT-PATRICE SAINT-LIBOIRE – LOT 5 798 647**

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

Le Comité d'étude des demandes de démolition a accepté la demande d'autorisation de démolition concernant l'immeuble situé au 56 et 58, rue Saint-Patrice.

Puisque l'immeuble visé est un immeuble patrimonial, conformément à l'article 20 du Règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire, le Comité doit tenir une audition publique relativement à cette demande.

L'audition publique aura lieu le 7 octobre 2026 à 18 h, au bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102, à Saint-Liboire (Québec).

Cette audition publique permettra aux personnes intéressées de prendre connaissance de la demande, d'obtenir des explications concernant le projet et de faire connaître leurs observations au Comité.

Les plans et documents relatifs à la demande sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

Donné à Saint-Liboire, ce 28 septembre 2026.


Sylvain Laplante
Directeur général